

6.5 La protection des sites littoraux



La législation a mis en place deux niveaux de protection des « sites et monuments naturels » : le classement et l'inscription. Leur mise en œuvre et leur suivi sont de la responsabilité de l'État et font partie des missions du ministère en charge de l'écologie. Les Grands Sites de France labellisés ou en projet sont issus de démarches volontaires de collectivités concernées par un site classé majeur. Les biens UNESCO représentent un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'Humanité

Lac de Carcans et d'Hourtin, site classé © Matthieu Melsbach / DIRM SA

La préservation du littoral Sud-Atlantique est un enjeu essentiel : les sites inscrits et les sites classés constituent les deux niveaux majeurs de protection des espaces et paysages naturels.

De forts enjeux de préservation

Les sites classés sont les sites et monuments naturels dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque est exceptionnel et qui méritent une forte protection. Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de strict maintien en l'état du site, ce qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation. La gestion des sites classés est définie pour chaque site en fonction de ses caractéristiques, prenant en compte la volonté de concilier progrès, activités traditionnelles et préservation du patrimoine par une politique de concertation avec les acteurs concernés.

Les sites inscrits sont ceux qui ne présentent pas une valeur ou une fragilité nécessitant un classement, mais dont l'évolution doit être suivie. L'objectif principal est la conservation de milieux et de paysages dans leurs qualités actuelles. Les départements littoraux de la Nouvelle-Aquitaine comportent de vastes espaces naturels encore bien préservés. La frange littorale en particulier offre des paysages exceptionnels par leur taille, leur qualité et leur diversité : îles (Ré, Oléron), marais (Brouage), paysage dunaire (dune du Pilat), lagunes (Arcachon), estuaires (Charente, Gironde), étangs (girondins, landais), corniches rocheuses (basque).



Site inscrit
Cap-Ferret

Le réseau des « Grands Sites de France » du littoral

Créé en 2000, le Réseau des Grands Sites de France compte aujourd'hui 47 Grands Sites membres. Il rassemble des sites ayant reçu le label « Grand Site de France » et d'autres engagés dans des démarches de développement durable pour l'obtenir. La façade Sud-Atlantique compte sur son littoral 4 grands sites membres labellisés ou en projet :

Le Marais Poitevin offre un paysage pittoresque façonné par l'homme depuis le XIX^{ème} siècle. Site classé de grande dimension (18 620 ha), il accueille environ 700 000 visiteurs par an qui y viennent pour la beauté de ses paysages qu'ils découvrent essentiellement en barque. Son label Grand Site de France a été renouvelé en 2018.

Le Grand Site de France Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort témoigne d'un grand intérêt pittoresque par l'immensité et la monumentalité des paysages de son embouchure qui contrastent avec la sérénité du fleuve dans sa partie amont. Il témoigne aussi d'un intérêt historique hors du commun avec la présence des nombreux édifices et aménagements de l'Arsenal de Rochefort créé par la volonté de Louis XIV. Le label a été accordé en 2020.

Couvrant près de 16 000 hectares répartis sur une dizaine de communes, le marais de Brouage, en Charente-Maritime, est formé d'un ensemble de canaux se déployant au milieu des prés salés.



Aigrette
Marais Poitevin

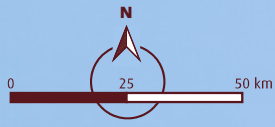
Véritable paradis des hérons, cigognes, aigrettes, et d'une centaine d'autres espèces d'oiseaux, le marais a conservé à peu de choses près son aspect hérité de l'exploitation salicole, qui a définitivement disparu depuis les années 1950. Ces prairies naturelles du golfe de Saintonge appartiennent aux « marais de l'ouest », vaste ensemble de marais arrière-littoraux situé entre les estuaires de la Loire et de la Gironde.

La dune du Pilat, avec 103 mètres de haut, 500 mètres de large, 2 700 mètres de long et 60 millions de m³ de grains de sable est la plus haute d'Europe. Elle doit sa renommée à ses dimensions hors normes et au panorama exceptionnel qu'elle offre à son sommet sur le triptyque forêt, dune et océan. Symbole de la richesse du patrimoine naturel du Bassin d'Arcachon, ce monument naturel menacé par l'urbanisation du littoral a fait l'objet dès 1943 de la protection de l'État. Aujourd'hui, plus de 6 000 hectares intégrant la dune mais aussi le massif forestier attenant sont classés au titre de la loi du 2 mai 1930. ■

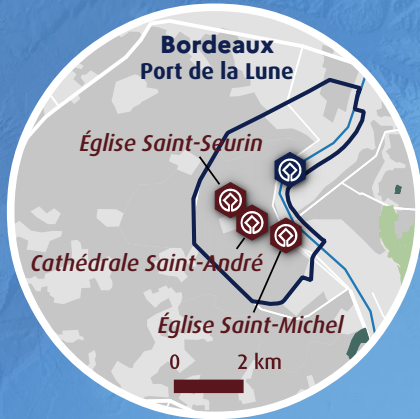
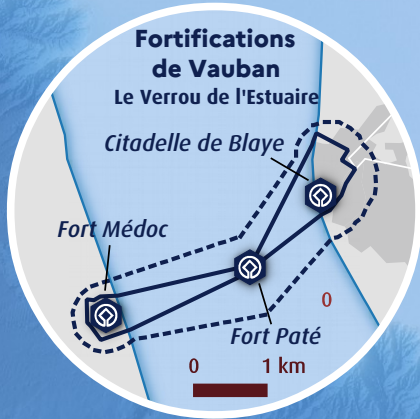
CHIFFRES-CLÉS

22 sites inscrits dans les communes littorales de la façade Sud-Atlantique, 27 en Gironde, 14 dans les Landes et 27 dans les Pyrénées-Atlantiques

Source : Diagnostic de l'existant de la façade Sud-Atlantique 2017



La protection des sites littoraux



Sites naturels inscrits et classés

- Sites naturels classés
- Sites naturels inscrits

Grands sites de France

- Grands Sites de France labellisés
- Opérations Grands Sites de France en cours

Sites UNESCO

- Biens inscrits à l'UNESCO
- Biens inscrits à l'UNESCO "Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France"
- Périmètres inscrits à l'UNESCO
- Zones tampons des périmètres inscrits à l'UNESCO

Nota : La zone d'étude s'applique aux 4 départements littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine
 Copyrights : IGN BD ADMIN EXPRESS, SHOM MNT HOMONIM
 Sources : DIRM SA, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DRAC Nouvelle-Aquitaine
 Réalisation : DIRM SA MCPPML Juin 2022

